



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE LUNDI
30 JUIN 2025 À 13 H 15, À LA SALLE DU CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

- 2.1 Règlement numéro 1822 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout, et ce, afin de modifier les normes pour les surfaces imperméables dans certaines situations »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier les normes pour les surfaces imperméables dans certaines situations, notamment en y ajoutant des exceptions à l'application de l'article 4.26 relatif aux surfaces imperméables.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**